Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant		Date d'inspection
La Garderie le Jardin du Soleil (2016) Inc.		Le 03 novembre 2026
Nom de l'établissement		**Numéro de permis**
Le jardin du soleil 2016		2017031
Adresse		**Numéro de téléphone**
3894 134 Route Shediac Bridge NB E4R 1T7		(506) 532-1337
Type de permis	**Nombre maximal d'enfants**	**Âges des enfants**
Garderie éducative à temps plein	60	PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE	**Titre du poste**	
Celina Boudreau Chiasson	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	06 nov. 2026	29 oct. 2026
Commentaires: La mentore en assurance de la qualité a reçu par courriel une copie de la nouvelle vérification du membre du personnel auprès du ministère du Développement social. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Une inspection sur les lieux n'a pas été effectuée pour ce rapport.

original signé par
Celina Boudreau Chiasson — Le 04 novembre 2026
Signature Personnel, Service de garderie éducative — Date

original signé par
Michelle Gallant — Le 04 novembre 2026
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"